

# Lettre de la coordination des lycées et de l'université de Marne-la-Vallée aux collègues

Devant les menaces qui pèsent sur l'Université et le lycée s'est formé, depuis le 5 février, un collectif réunissant des enseignants d'une dizaine d'établissements du secondaire, de l'UPEM, des étudiants et des lycéens, des parents d'élèves du secteur de MLV.

**Plateforme Parcoursup déjà mise en œuvre, sans vote, réforme du lycée dès septembre prochain, c'est un bouleversement de nos métiers, de la finalité du lycée et de la formation des élèves qui nous inquiètent grandement !**

Voici pourquoi :

## **\*A propos du Plan étudiant et Parcoursup (loi ORE) : c'est bien la sélection à l'université qui est mise en œuvre !**

Plutôt que de créer les postes et les places nécessaires à l'accueil des bacheliers à l'Université, il s'agit de limiter la demande croissante à la capacité d'accueil actuelle et déjà insuffisante des filières universitaires. Pour ce faire, le gouvernement et beaucoup d'universités ont défini des attendus nationaux et locaux. Certains reposent sur l'engagement extérieur au parcours scolaire comme avoir le BAFA ou être engagé dans une association pour la filière STAPS. D'autres organisent un « tri sélectif » à partir d'un questionnaire visant à évaluer « les aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel » pour la filière Droit. Ces questionnaires renforcent les inégalités sociales entre ceux qui peuvent être aidés pour les remplir et les autres. Ils peuvent ainsi déclencher des formes d'autocensure pour les élèves les plus fragiles. Mais surtout, partout une sélection par les notes est mise en œuvre puisque les universités n'auront pas la capacité d'examiner les milliers de candidatures. Certaines ont déjà conçu des algorithmes sélectionnant les meilleurs dossiers à partir des bulletins trimestriels. Combien de laissés pour compte et d'orientation subie ?

## **\*Réforme du bac et du lycée : quelles conséquences ?**

**Des menaces sur les enseignements et nos conditions de travail :**

- **Une concurrence entre les disciplines** : par exemple, le français, l'histoire-géographie et la philosophie peuvent se disputer les 4h en 1ère et les 6h en terminale de « humanités, littérature et philosophie ». 6 enseignements ne correspondent pas à des disciplines dont les choix seront soumis à l'autonomie des établissements et posent la question de la bivalence des enseignants.
- **Une concurrence entre les établissements** : une offre de formation limitée par établissement plus ou moins attractive qui va conduire à un renforcement de la ségrégation entre établissements aboutissant à une diminution de la mixité sociale.
- **Des postes menacés** : des disciplines qui sortent du tronc commun et dépendent des choix des élèves du fait de la modularité des parcours. C'est donc la demande des élèves qui déterminera l'offre des enseignements et leur volume horaire. La suppression de 25 000 postes est visée dans l'Education Nationale (120 000 postes dans la fonction publique), diminution des postes aux concours dès cette année, dégradation de nos conditions de travail (des collègues souvent partagés entre plusieurs établissements augmentant leurs difficultés à s'intégrer dans les équipes pédagogiques) et probable recours accru aux contractuels.
- **Un « bac maison » dévalué** : le contrôle continu conduit à évaluer les élèves en interne et octroie une valeur différente au bac en fonction des établissements d'origine. Le contrôle continu avec épreuves communes (30% de la note finale) même à partir d'une banque nationale de sujets interdit une harmonisation autre qu'à l'échelle de l'établissement. Les notes deviennent la vitrine de l'établissement entraînant inévitablement des pressions sur nous, les correcteurs.

**A noter** : Un contrôle continu qui nie la progression des élèves en première et en terminale. En effet il prend en compte pour 10% les évaluations formatives sur deux années !

- **La fin du bac comme diplôme national** et premier grade universitaire, ce qui met en cause le principe d'égalité de la poursuite d'études à l'université.

- **Un alourdissement de la charge de travail** : l'organisation des épreuves communes et leur correction incombant aux personnels de l'établissement (épreuves communes en janvier et avril en 1<sup>ère</sup> et décembre en terminale) permettent de faire des économies sur les frais de correction (et de reprographie qui sera à la charge des établissements et donc des régions). De plus, tout cela se fera alors que les cours seront maintenus.
- **Un bac plus complexe à organiser et plus stressant pour les élèves** :
  - => **6 épreuves finales** (2 en première (Français oral et écrit) et 4 en terminale (Philo + Grand Oral + 2 spés)
  - => **au maximum 26 épreuves pour le contrôle continu** : 2 x 9 en première (français, HG, LV1, LV2, HSN, EPS + 3 spés) prévues en janvier et en avril. 8 en terminale (philo, HG, LV1, LV2, HSN, EPS + 3 spés) prévues en décembre.
 Bref, le lycée devra constamment organiser des épreuves (décembre, janvier, avril, fin juin).
- **La réforme du baccalauréat entraîne une véritable transformation de nos métiers. Les tâches liées à l'évaluation des épreuves en première comme en terminale se feront au détriment du temps consacré à la préparation et à la mise en œuvre d'activités pédagogiques qui pouvaient être mises en place en première jusqu'à présent (sorties, voyages, travaux en groupes...).** Les programmes ainsi que la progression commune devront coûte que coûte être respectés par tous les membres des équipes pédagogiques durant ces deux années. C'est notre liberté pédagogique qui en prend un sacré coup !  
De plus, qu'allons-nous faire des élèves après le mois de décembre en terminale pour les disciplines du tronc commun ?
- **Des questions qui demeurent en suspens** : Comment financer le latin, le grec, les enseignements facultatifs et les 54 heures d'orientation en seconde. Que devient l'accompagnement personnalisé ?
- **A cela s'ajoute le transfert des missions des PSY-EN** aux professeurs principaux programmé par la réforme.

-----  
 La loi ORE (Orientation et Réussite des étudiants) vise à rompre la démocratisation scolaire, nous devons défendre notre mission de service public de formation du plus grand nombre afin de garantir le libre accès de chacun.ne à l'enseignement supérieur.

**Refusons de participer à la sélection, au tri social et à la précarisation comme choix de société !**

Notre mobilisation lors des journées de grève du 1er et du 6 février et celle des organisations syndicales et disciplinaires ont dissuadé le gouvernement d'appliquer à 100% le contenu du rapport Matthiot. Mais il est indispensable d'aller plus loin.

**Pour la coordination Marne-la-Vallée, l'avenir des élèves ne passe pas par les fiches Avenir de Parcoursup.**

**Il passe par le retrait du projet du gouvernement.**

**Afin de construire la mobilisation et les ripostes, retrouvons-nous :**

- **En Assemblée Plénière au sein de nos établissements** afin d'échanger et de décider d'une politique d'établissement concernant les fiches avenir et les avis des conseils de classe. Beaucoup de collègues envisagent d'exiger du chef d'établissement la mention d'un avis favorable pour tous les vœux de licence des élèves.
- Pour imposer aux présidences d'université la non prise en compte des notes des bacheliers pour l'inscription à l'université comme l'a décidé l'UPEC (Créteil).

**Envoyons des délégués mandatés en AG d'établissement à la réunion de la coordination de MLV vendredi 9 mars de 18h à 20 heures à la bourse du travail de Noisiel afin de préparer les grèves du 15 mars et celle du 22 mars appelée par l'interfédérale de la fonction publique. La réunion est organisée avec la participation du SNES 77 et 93, de SUD EDUCATION 77 et 93**

Notre contact mail : [coordination\\_mlv@lists.riseup.net](mailto:coordination_mlv@lists.riseup.net)